

Zeitschrift: Geomatik Schweiz : Geoinformation und Landmanagement =
Géomatique Suisse : géoinformation et gestion du territoire =
Geomatica Svizzera : geoinformazione e gestione del territorio

Herausgeber: geosuisse : Schweizerischer Verband für Geomatik und
Landmanagement

Band: 105 (2007)

Heft: 10

Artikel: Le projet de troisième correction du Rhône : davantage qu'un projet
d'aménagement de cours d'eau

Autor: Mettan, N.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-236452>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 08.02.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Le projet de troisième correction du Rhône: davantage qu'un projet d'aménagement de cours d'eau

La 3^{ème} correction du Rhône a pour but de sécuriser la plaine de manière durable contre les crues du fleuve. Près de 11 000 hectares de plaine sont ainsi menacés sur le territoire valaisan par le Rhône, 14 000 ha si on y rajoute le territoire vaudois. Les dégâts potentiels estimés selon les modèles fédéraux représentent 10 milliards de francs pour la partie valaisanne, dans la situation actuelle du bâti. Le montant d'investissement nécessaire à la réalisation de la 3^{ème} correction sera supérieur au milliard de francs et sa réalisation devrait se dérouler sur une trentaine d'années. L'élaboration d'un projet intégré et durable implique la prise en compte des aspects environnementaux et socio-économiques en plus des aspects sécuritaires. Elle repose également sur une démarche participative permettant d'identifier les attentes et les besoins des partenaires concernés en vue d'assurer une coordination adéquate avec le développement territorial.

Die 3. Rhonekorrektur hat zum Ziel, die Ebene dauernd gegen die Hochwasser des Flusses zu schützen. Gegen 11 000 Hektaren sind in der Ebene auf Walliser Territorium gefährdet, 14 000 Hektaren, wenn man das Waadtländer Gebiet dazuzählt. Das gemäss der Modelle des Bundes geschätzte Gefahrenpotenzial beträgt für den Walliser Teil bei der heutigen Überbauung 10 Milliarden Franken. Der für die Realisierung der 3. Korrektur nötige Betrag wird eine Milliarde Franken überschreiten und die Bau-realisation wird gegen 30 Jahren dauern. Die Ausarbeitung eines integrierten und nachhaltigen Projektes beinhaltet, ausser dem Ziel der Sicherheit, auch den Einbezug der Umwelt- und sozio-ökonomischen Aspekte. Sie stützt auch auf ein partizipatives Vorgehen, das die Erwartungen und Bedürfnisse der betroffenen Partner berücksichtigt, in der Absicht, eine geeignete Koordination mit der Raumentwicklung sicherzustellen.

La terza tappa di correzione del Rodano persegue l'obiettivo di rendere durevolmente sicura la pianura in caso di piena del fiume. Circa 11 000 ettari di pianura in territorio vallesano sono minacciati dal Rodano. Gli ettari diventano 14 000 se vi si aggiunge anche il territorio vodese. I potenziali danni, stimati secondo i modelli federali, ammonterebbero a 10 miliardi di franchi per la parte vallesana, in base all'attuale situazione di edificazione. L'investimento necessario per il completamento della terza correzione sarà superiore al miliardo di franchi e la realizzazione dovrebbe estendersi su un arco di tempo di 30 anni. L'elaborazione di un progetto integrato e sostenibile implica di tenere in considerazione, oltre agli aspetti relativi alla sicurezza, anche quelli ambientali e socio-economici. Tale elaborazione poggia pure su un approccio partecipativo che permette di identificare le aspettative e le esigenze delle parti coinvolte per garantire il giusto coordinamento con lo sviluppo del territorio.

N. Mettan

Le partenariat à l'échelle régionale

A l'échelle locale et régionale, cette démarche participative s'est concrétisée par la signature d'une charte de collaboration et la mise sur pied de commissions régionales de pilotage (COREPIL) qui sont composées de représentants des associations régionales, des communes riveraines et des divers domaines concernés (agriculture, protection de la nature, économie et tourisme, pêche, etc.). Cinq COREPIL regroupant les communes riveraines situées entre Brigue et le Léman ont été constituées et ont engagé une réflexion approfondie sur le développement de la plaine. Cet important travail réalisé en commun vise à mettre en évidence les synergies possibles ainsi que les contraintes à prendre en compte dans le futur, soit dans le cadre du projet de 3^{ème} correction du Rhône lui-même, soit dans le cadre de planifications et projets spécifiques réalisés par d'autres acteurs.

La coordination territoriale de ces divers projets est assurée via le recours aux outils habituels de l'aménagement du territoire que sont le Plan Directeur cantonal (PDC) et les plans d'affectation des zones (PAZ). Dans le cadre du projet Rhône, trois autres outils spécifiques ont été développés pour assurer les liens entre le projet et le territoire en mouvement: le Plan Sectoriel Rhône (PS-R3), les Concepts de Développement de la Plaine (CDP) et les Améliorations Foncières Intégrales (AFI). Ils sont définis conjointement et mis en œuvre dans le temps pour répondre aux besoins de la 3^{ème} correction.

Les outils de gestion territoriale

Le Plan Sectoriel Rhône (PS-R3)

Outil de planification à disposition du Conseil d'Etat pour indiquer dans les grandes lignes l'état et les options générales de l'aménagement du territoire, le

PS-R3 définit à l'échelle du 1:25 000 le périmètre de danger (carte indicative des dangers), l'espace Rhône et les règles de gestion territoriale associées. La carte indicative de danger présente l'enveloppe d'inondation pour une crue centennale (11 000 hectares) avec deux degrés d'intensité: fort ou moyen-faible, la précision du modèle numérique de terrain et des calculs actuels ne nous permettant pas une discrétisation plus détaillée.



L'espace Rhône a été établi sur la base de l'art. 21 OACE en fonction des besoins en surface pour la 3^{ème} correction du Rhône. Il tient compte du triple objectif du projet (sécurité-environnement-socio-économie), de l'occupation actuelle du sol et du principe d'une utilisation mesurée et rationnelle du sol. Un espace de deux fois la largeur actuelle du fleuve a été défini et réservé en rives droite et gauche s'il n'y a pas de contraintes fortes (zones bâties ou infrastructures). Cet espace Rhône supplémentaire représente 1100 hectares (Rhône actuel: 1300 ha) pour la partie valaisanne, sur 160 km de cours d'eau de sa source au Léman. Il est interdit d'y construire.

Le PS-R3 a été mis en consultation auprès des communes et partenaires de juin à octobre 2005 et plus de 30 séances d'information et discussion ont été organisées. Les remarques ont été traitées et le PS-R3 mis à jour a été adopté par le Conseil d'Etat en juin 2006. Sa mise en application vise une gestion transparente et uniforme des autorisations de constru-



re dans les zones de danger ainsi que le maintien de surfaces non bâties le long du cours d'eau en vue de permettre sa sécurisation ultérieure.

Les Concepts de Développement de la Plaine (CDP)

La volonté d'élaborer un projet durable demande l'adéquation entre le projet et le territoire d'aujourd'hui et de demain. C'est pourquoi la 3^{ème} correction est accompagnée de l'établissement, dans toute la plaine, d'une vision à long terme du développement territorial. Cette vision est élaborée dans le cadre des COREPIL déjà mentionnées et se concrétise par un concept régional de développement de la plaine. La synthèse de ces concepts fournira une base cantonale utile à l'établissement du projet Rhône. Ces CDP intègrent les différents aspects du territoire comme le développement des zones agricoles (AFI, voir plus loin), la constitution de réseaux écologiques (sur la base du réseau écologique cantonal établi par ailleurs), la planification des zones industrielles ou d'habitation, l'établissement de projets d'équipements pour la détente et les loisirs.

Les Améliorations Foncières Intégrales (AFI)

Initialement développées pour les besoins agricoles (AF) puis étendues aux autres intérêts (nature, infrastructures publiques), les AFI sont un moyen puissant de réaliser dans le territoire rural la vision définie par les CDP. L'AFI permet notamment d'améliorer l'infrastructure agricole (drainage, irrigation, réseaux de desserte, mise en réseaux des surfaces de compensation écologique, etc.) en fonction des besoins définis par les agriculteurs locaux et donc compenser par une amélioration de la productivité la perte de surface exploi-

table due à la réalisation de la 3^{ème} correction.

Les mesures de protection contre les crues

Différentes solutions techniques sont envisageables pour améliorer la sécurité contre les crues. La plus favorable pour atteindre simultanément les différents objectifs du projet est l'élargissement du fleuve, entre 1,5 et 2 fois la largeur actuelle. Ce type de solutions, combiné avec des abaissments à travers les villes et des arrières-digues pour la gestion du risque résiduel, permet une gestion durable de la sécurité. Les études ont été menées sur l'ensemble du fleuve et les solutions encore en cours d'élaboration. Différents tronçons ont cependant déjà été traités de manière prioritaire (Viège, Chippis, Fully) et illustrent bien la philosophie et la nature des travaux prévus par cette 3^{ème} correction.

Pour plus d'informations, veuillez vous référer au site web www.vs.ch/rhone.vs.

Nicolas Mettan, Aménagiste
Responsable aménagement du territoire
Projet Rhône
Département des transports, de l'équipement et de l'environnement
Service des routes et des cours d'eau
Avenue de France
CH-1951 Sion
nicolas.mettan@admin.vs.ch